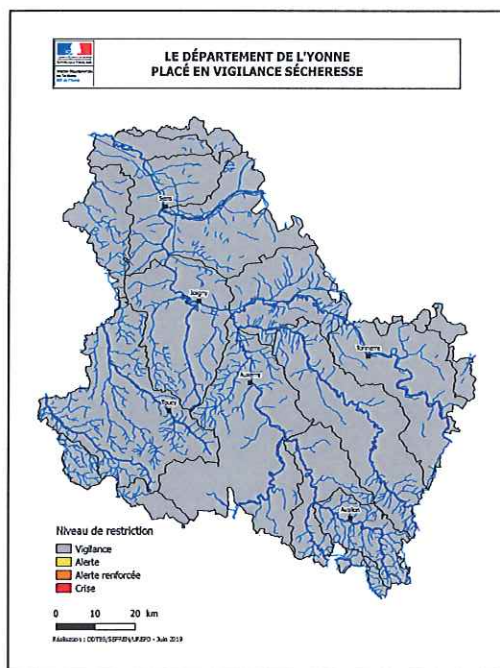


PRÉFET DE L'YONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRESSERVICE FORÊT, RISQUES, EAU ET
NATURE

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE PLACÉ EN VIGILANCE SÉCHERESSE



Après une année 2018 marquée par une sécheresse particulièrement intense, l'hiver a été peu bénéfique pour la ressource en eau. Le déficit de précipitations est de l'ordre de 20 à 30 % par rapport à la normale, entre septembre 2018 et mai 2019. Les températures sur cette période ont été très souvent supérieures aux normales saisonnières.

Ces dernières semaines, les précipitations localement orageuses n'ont pas permis une amélioration significative de la situation hydrologique. Le déficit est d'autant plus marqué sur les plateaux de Bourgogne et dans le Morvan que sur l'ouest du département. Aussi, les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes d'eau souterraines présentent-ils une tendance à la baisse.

Météo-France n'envisage pas de précipitations notables dans les jours à venir, mais plutôt un risque d'orages localisés, avec des températures en hausse. Compte tenu de ces prévisions, une vigilance s'impose à l'égard de la ressource (le département avait été placé en vigilance sécheresse le 19 juillet 2018).

En conséquence, comme le prévoit l'article R.211-66 et 67 du Code de l'Environnement et le plan départemental sécheresse, dans la mesure où des seuils sont susceptibles d'être franchis, le préfet a décidé de placer le département en vigilance sécheresse par arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2019/0057.

Cette mesure d'anticipation vise notamment à informer et sensibiliser les élus, les usagers concernés et la population de la situation actuelle de la ressource en eau. Le franchissement des seuils d'alerte, d'alerte renforcée ou de crise du plan sécheresse imposerait alors la prescription de mesures de limitation ou de suspension de certains usages de l'eau sur les secteurs concernés.

Un suivi hebdomadaire de la situation par les services de l'État est réalisé, et le dispositif pourra être levé ou renforcé en fonction de l'évolution de la situation hydrologique. Il convient dès à présent d'adopter un comportement responsable et de rechercher dans ce contexte les économies d'eau, par un usage raisonnable.